

SAINT CHRISTOL

DECISION

Date	Déléataire	nature	Objet
31/10/2025	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2025_32 Escalier garages municipaux - METALLERIE COUTTON Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il convient d'installer un escalier aux garages municipaux dans le cadre de la sécurité des agents; DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec la SARL Métallerie Coutton dont le siège est à Simiane la Rotonde (04)Route de Cheyran, un devis pour la fabrication et la pose d'un escalier aux garages municipaux pour un montant total de : 6 405.26€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.

